

Je pourrais citer des chiffres, mais comme je n'en ai pas le temps, je crois que le secrétaire parlementaire du ministre des finances (M. Mahoney) pourra répondre d'une façon satisfaisante. Nous saurons, par la réponse, si le gouvernement est en mesure de faire quelque chose ou s'il veut que nous demeurions à la merci des États-Unis ou d'autres pays, alors que nous pouvons reprendre le contrôle de notre économie tandis qu'il en est encore temps.

[Traduction]

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, tout d'abord et brièvement, on me fait savoir que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) n'a pas dans l'immédiat l'intention de demander au gouvernement de modifier ni la loi sur les banques ni la loi sur la Banque du Canada. La refonte de la loi sur les banques sera certainement l'une des grandes tâches du prochain Parlement au cours de la révision opérée régulièrement chaque décennie. Je devrais assurer au député que tous les Canadiens, y compris ceux qui font partie du gouvernement, partagent l'inquiétude qu'il a exprimée en regard de la mainmise étrangère sur nos industries et nos ressources.

Nous suivons, entre autres, d'un œil sévère la façon dont nos institutions financières, nos banques y comprises, servent l'intérêt national. Le gouvernement a proposé et le Parlement a adopté, il y a un an ou deux, un projet de loi important qui oblige les sociétés de fiducie, de prêt et de finance à être des institutions plus utiles dans le cadre financier du Canada.

Le député est au courant que le ministre du Revenu national étudie en ce moment toute la question de la propriété étrangère et que nous attendons un rapport complet et détaillé sur le sujet. Le député sait aussi sans doute que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques est saisi du bill établissant la Corporation de développement du Canada qui sera un instrument nouveau, d'une conception hardie et hautement efficace dans les structures financières du Canada.

Permettez-moi de signaler, puisque c'est à cause des déclarations des banquiers que cette question a d'abord été posée, que ni les banquiers qui ont fait des commentaires à New York, ni les banques qu'ils représentent, ni aucune des banques à charte du Canada, ni l'Association des banquiers canadiens ont exprimé le vœu de comparaître devant le comité permanent lorsque celui-ci étudiera le bill portant création de la Corporation de développement du Canada.

LE CHÔMAGE—LE TAUX IRRÉDUCTIBLE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le 18 mars je demandais au premier ministre si, étant donné que depuis 11 mois le taux désaisonnalisé du chômage a oscillé entre un minimum de 5, 6 p. 100 et un maximum de 8,2 p. 100, nous devrions considérer comme politique gouvernementale l'acceptation à l'avenir d'un taux de chômage allant de 5½ à 6 p. 100. Le premier ministre n'a pas répondu à ma question, la présidence ayant décidé qu'il avait déjà répondu à une question semblable.

[M. Latulippe.]

La réponse que m'a donnée le premier ministre était en réalité inexacte. Les chiffres publiés en avril par le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour le mois de mars montrent que 650,000 personnes étaient sans emploi en mars 1971, une augmentation de plus de 100,000 par rapport au chiffre des chômeurs pour mars 1970 qui s'établissait à 100,000.

Un coup d'œil sur les chiffres régionaux peut être encore plus alarmant. Le nombre très élevé des chômeurs au Québec est passé de 206,000 en mars 1970 à 236,000 en mars 1971. Dans l'Ontario, la province la plus prospère du Canada, il est passé de 141,000 en mars 1970 à 192,000 en mars 1971. En Colombie-Britannique il est passé de 59,000 en mars 1970 à 73,000 en mars 1971. Il est vrai que le taux désaisonnalisé est tombé à 6,6 p. 100, mais cela ne vient pas en aide aux 650,000 chômeurs.

• (10.20 p.m.)

Le taux élevé de chômage n'est pas le seul problème; celui des chômeurs chroniques va aussi s'aggravant. Le nombre des Canadiens en chômage pendant quatre mois ou plus s'élevait en mars à 308,000, par rapport à 263,000 en février et à 227,000 en janvier de cette année. Fait plus significatif encore, le chiffre de 308,000 atteint en mars dernier dépasse de 100,000 le total de 200,000 enregistré en mars 1970, quant aux Canadiens en chômage depuis au moins quatre mois. Les chômeurs chroniques, soit les 182,000 en chômage depuis quatre ou six mois en mars dernier et les 126,000 autres en chômage depuis au moins six mois, ont sûrement le droit de penser que le chômage dans leur cas sera permanent.

M. W. R. Dymond, actuellement professeur d'économie politique à l'Université d'Ottawa et autrefois sous-ministre, je crois, au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, a écrit récemment certains articles dans lesquels il souligne la gravité du chômage et déclare nettement qu'il ne reviendra pas à la normale à mesure que l'économie se stabilisera, si elle se stabilise jamais. Il faut remarquer qu'entre 1960 et 1970, le Canada a vu se produire une augmentation du chômage de 11 p. 100 pour tous les groupes d'âge mais que le chômage affectant le groupe de 14 à 19 ans a augmenté de 43 p. 100, pour 49 p. 100 pour le groupe de 20 à 24 ans. Ces chiffres justifient de façon probante la question que j'ai posée au premier ministre, c'est-à-dire si nous pouvions considérer que le chômage désaisonnalisé prévu pour l'année prochaine comme devant varier de 5,5 à 6 p. 100, constituait une estimation très prudente.

Les économistes avec qui je me suis entretenu doutent fort que le taux descende à 5,5 p. 100 même au meilleur de l'année 1971 et pendant la première partie de 1972. Cela n'est pas surprenant. Notre gouvernement s'est tellement préoccupé de l'inflation qu'il a adopté des politiques d'austérité—dont il est d'ailleurs très fier—qui, l'an dernier, ont limité à 1,5 p. 100 l'augmentation du coût de la vie, soit le taux le plus faible enregistré par les pays occidentaux industrialisés. Le résultat inéluctable de cette politique d'austérité, réclamée du gouvernement par le gouverneur de la Banque du Canada, par le président de la Commission